

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## SIGNATURE™ XTRA STRESSGARD®

Version 1.0 / CDN  
102000029598

1/12

Date de révision: 09/29/2017  
Date d'impression: 10/02/2017

### RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### Identificateur de produit

**Nom commercial** SIGNATURE™ XTRA STRESSGARD®

**Code du produit (UVP)** 81691088

**Numéro de la FDS** 102000029598

**No. d'Enregistrement PCP** 32800

#### Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation** Fongicide

**Restrictions d'utilisation** Voir l'étiquette pour les restrictions.

#### Information sur le fournisseur

**Fournisseur** Bayer CropScience Inc  
#200, 160 Quarry Park Blvd, SE  
Calgary, Alberta T2C 3G3  
Canada

**Service responsable** E-mail : SDSINFO.BCS-NA@bayer.com

#### Numéro de téléphone d'appel d'urgence

**Numéro de téléphone d'appel d'urgence (24 heures et 7 jours)** 1-800-334-7577

**Numéro de téléphone pour des informations sur le produit** 1-888-283-6847

### RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### Classifié selon la Partie 2 du Règlement sur les Produits Dangereux

Cancérogénicité(Inhalation): Catégorie 1B

Irritation oculaire: Catégorie 2B

#### Étiquetage conformément à la Partie 3 du Règlement sur les Produits Dangereux



**Mention d'avertissement:** Danger

#### Mentions de danger

Peut provoquer le cancer par inhalation.

Provoque une irritation des yeux.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## SIGNATURE™ XTRA STRESSGARD®

Version 1.0 / CDN  
102000029598

2/12  
Date de révision: 09/29/2017  
Date d'impression: 10/02/2017

### Conseils de prudence

Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Laver soigneusement après manipulation.

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Garder sous clef.

Éliminer le contenu/réceptacle dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

### Dangers Non Classifiés Ailleurs (HNOC)

Pas de dangers physiques non classifiés ailleurs.

Pas de dangers pour la santé non classifiés ailleurs.

## RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom de composants dangereux	No.-CAS	Concentration % en poids
Fosétyl Aluminium	39148-24-8	60.0
Diisopropylnaphtalène sulfonate de sodium	1322-93-6	6.54
Acide formique	64-18-6	2.0
Silices cristallines, fraction alvéolaire	14808-60-7	0.35

## RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

### Description des premiers secours

#### Conseils généraux

Si possible, se munir du récipient ou de l'étiquette du produit lors d'un appel à un centre anti-poison ou lors de la consultation médicale.

#### Inhalation

Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, appeler le 911 ou une ambulance. Puis, pratiquer la respiration artificielle, de préférence, le bouche-à-bouche, si possible. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

#### Contact avec la peau

Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

#### Contact avec les yeux

Garder les yeux ouverts et rincer lentement et délicatement avec de l'eau durant 15-20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## SIGNATURE™ XTRA STRESSGARD®

Version 1.0 / CDN  
102000029598

3/12

Date de révision: 09/29/2017  
Date d'impression: 10/02/2017

**Ingestion** Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Rincer la bouche et faire boire de l'eau par petites gorgées. NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un centre anti-poison. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

### Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Symptômes** Les symptômes suivants peuvent apparaître : Irritation de la peau, des yeux et des muqueuses

### Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Traitement** Un traitement symptomatique adapté à l'état du patient est recommandé. Il n'existe pas d'antidote spécifique.

## RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### Moyens d'extinction

**Appropriés** Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.

**Inappropriés** Jet d'eau à grand débit

**Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de : Oxyde de carbone (CO), Oxydes d'azote (NOx), Oxydes de phosphore

### Conseils aux pompiers

**Équipements de protection particuliers des pompiers** Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome approuvé par NIOSH et des vêtements de protection appropriés.

**Information supplémentaire** Rester éloigné de la fumée. Lutter contre l'incendie du côté du vent. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

**Point d'éclair** Non applicable

**Température d'auto-inflammabilité** Donnée non disponible

**Limite d'explosivité, inférieure** Non applicable

**Limite d'explosivité, supérieure** Non applicable

**Explosivité** Non explosif  
Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, A.14

**Classe d'explosibilité de poussière** Donnée non disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## SIGNATURE™ XTRA STRESSGARD®

Version 1.0 / CDN  
102000029598

4/12

Date de révision: 09/29/2017  
Date d'impression: 10/02/2017

---

### RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

#### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions** Tenir à l'écart les personnes non autorisés. Isoler la zone de danger. Éviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées.

#### Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** Éviter toute formation de poussière. Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en respectant la réglementation sur l'environnement.

**Conseils supplémentaires** Utiliser un équipement de protection individuelle. En cas de déversement accidentel, empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts.

**Référence à d'autres rubriques** Informations concernant la manipulation, voir section 7.  
Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir section 8.  
Informations concernant l'élimination, voir section 13.

---

### RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

#### Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Conseils pour une manipulation sans danger** Manipuler et ouvrir le récipient sans renverser le produit. Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.

**Mesures d'hygiène** Se laver les mains soigneusement au savon et à l'eau avant de manger, boire, mâcher de la gomme, utiliser des produits du tabac, utiliser les toilettes ou appliquer des produits de beauté.  
Enlever immédiatement l'équipement de protection individuelle (PPE) après la manipulation de ce produit. Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer. Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet. Se laver soigneusement et mettre des vêtements propres.

#### Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs** Stocker dans un endroit frais et sec en évitant la contamination croisée avec d'autres produits phytosanitaire, engrais, aliments et aliments de fourrage. Stocker dans le conteneur original et hors de la portée des enfants, de préférence dans un endroit de stockage fermé.

**Précautions pour le stockage en commun** Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

---

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## SIGNATURE™ XTRA STRESSGARD®

Version 1.0 / CDN  
102000029598

5/12

Date de révision: 09/29/2017  
Date d'impression: 10/02/2017

### RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### Valeur limite d'exposition

Composants	No.-CAS	Valeur limite d'exposition	m.à.j.	Base
Fosétyl Aluminium (Respirable.)	39148-24-8	1 mg/m <sup>3</sup> (TWA)	09 2011	CAD BC OEL
Fosétyl Aluminium (Fraction respirable.)	39148-24-8	1 mg/m <sup>3</sup> (TWA)	03 2011	CAD MB OEL
Fosétyl Aluminium (Fraction respirable.)	39148-24-8	1 mg/m <sup>3</sup> (TWA)	11 2010	CAD ON OEL
Fosétyl Aluminium (Poussière.)	39148-24-8	10 mg/m <sup>3</sup> (8 HR ACL)	05 2009	CAD SK OEL
Fosétyl Aluminium (Poussière.)	39148-24-8	20 mg/m <sup>3</sup> (15 MIN ACL)	05 2009	CAD SK OEL
Fosétyl Aluminium	39148-24-8	5 mg/m <sup>3</sup> (TWA)		OES BCS*
Acide formique	64-18-6	19 mg/m <sup>3</sup> /10 ppm (STEL)	07 2009	CAD AB OEL
Acide formique	64-18-6	9.4 mg/m <sup>3</sup> /5 ppm (TWA)	07 2009	CAD AB OEL
Acide formique	64-18-6	10 ppm (STEL)	09 2011	CAD BC OEL
Acide formique	64-18-6	5 ppm (TWA)	09 2011	CAD BC OEL
Acide formique	64-18-6	5 ppm (TWA)	03 2011	CAD MB OEL
Acide formique	64-18-6	10 ppm (STEL)	03 2011	CAD MB OEL
Acide formique	64-18-6	10 ppm (VLE)	11 2010	CAD ON OEL
Acide formique	64-18-6	5 ppm (TWA)	11 2010	CAD ON OEL
Acide formique	64-18-6	5 ppm (8 HR ACL)	05 2009	CAD SK OEL

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## SIGNATURE™ XTRA STRESSGARD®

Version 1.0 / CDN  
102000029598

6/12

Date de révision: 09/29/2017  
Date d'impression: 10/02/2017

Acide formique	64-18-6	10 ppm (15 MIN ACL)	05 2009	CAD SK OEL
Acide formique	64-18-6	9.4 mg/m <sup>3</sup> /5 ppm (TWA)	11 2011	OEL (QUE)
Acide formique	64-18-6	19 mg/m <sup>3</sup> /10 ppm (STEL)	11 2011	OEL (QUE)
Acide formique	64-18-6	5 ppm (TLV)		OES BCS*
Silices cristallines, fraction alvéolaire  (Particules respirables)	14808-60-7	0.025 mg/m <sup>3</sup> (TWA)	07 2009	CAD AB OEL
Silices cristallines, fraction alvéolaire  (Fraction respirable.)	14808-60-7	0.025 mg/m <sup>3</sup> (TWA)	09 2011	CAD BC OEL
Silices cristallines, fraction alvéolaire  (Fraction respirable.)	14808-60-7	0.025 mg/m <sup>3</sup> (TWA)	03 2011	CAD MB OEL
Silices cristallines, fraction alvéolaire  (Fraction respirable.)	14808-60-7	0.10 mg/m <sup>3</sup> (TWA)	06 2015	CAD ON OEL
Silices cristallines, fraction alvéolaire  (Fraction respirable.)	14808-60-7	0.05 mg/m <sup>3</sup> (8 HR ACL)	05 2009	CAD SK OEL
Silices cristallines, fraction alvéolaire  (Poussière respirable.)	14808-60-7	0.1 mg/m <sup>3</sup> (TWA)	11 2011	OEL (QUE)

\*OES BCS : Valeur limite interne Bayer AG, Crop Science Division pour l'exposition professionnelle (Occupational Exposure Standard)

### Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

#### Protection respiratoire

Lorsque respirateurs sont demandés, choisir l'équipement approuvé par NIOSH en base des concentrations actuelles ou possibles dans l'air et en accord avec les normes réglementaires appropriées et/ou les recommandations de l'industrie.

#### Protection des mains

Gants en caoutchouc nitrile résistant aux produits chimiques

#### Protection des yeux

Lunettes de sécurité avec protections latérales

#### Protection de la peau et du corps

Porter un vêtement à manches longues, un pantalon, des chaussures et des chaussettes.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## SIGNATURE™ XTRA STRESSGARD®

Version 1.0 / CDN  
102000029598

7/12

Date de révision: 09/29/2017  
Date d'impression: 10/02/2017

### Mesures générales de protection

Nettoyer et entretenir l'équipement de protection individuelle (EPI) en suivant les instructions du fabricant. S'il n'y a pas d'instructions pour le lavage utiliser un détergent et de l'eau chaude.  
Garder et laver l'équipement de protection individuelle séparément des autres vêtements.

## SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	vert
Etat physique	granulé dispersible dans l'eau
Odeur	légère odeur acide
Seuil olfactif	Donnée non disponible
pH	3.15 à 10 % 3.66 à 1 %
Pression de vapeur	Donnée non disponible
Densité de vapeur (Air = 1)	Donnée non disponible
Masse volumique apparente	512 - 705 kg/m <sup>3</sup> (non tassé)
Taux d'évaporation	Non applicable
Point d'ébullition	Non applicable
Point de fusion / congélation	Non applicable
Hydrosolubilité	dispersable
Température de décomposition	Donnée non disponible
Viscosité	Non applicable
Point d'éclair	Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	Non applicable
Limite d'explosivité, supérieure	Non applicable
Explosivité	Non explosif Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, A.14
Classe d'explosibilité de poussière	Donnée non disponible
Autres informations	Pas d'information supplémentaire disponible liée à la sécurité.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## SIGNATURE™ XTRA STRESSGARD®

Version 1.0 / CDN  
102000029598

8/12

Date de révision: 09/29/2017  
Date d'impression: 10/02/2017

---

### RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

#### Réactivité

<b>Décomposition thermique</b>	Donnée non disponible
<b>Stabilité chimique</b>	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
<b>Conditions à éviter</b>	Exposition à l'humidité.
<b>Matières incompatibles</b>	Oxydants forts, Acides forts, Des bases fortes
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Il n'y a pas de produits de décomposition en utilisation normale.

---

### RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

**Voies d'exposition** Contact avec les yeux, Contact avec la peau, Ingestion, Inhalation

#### Effets immédiats

**Œil** Une irritation des yeux modérée peut survenir.

**Ingestion** Nocif en cas d'ingestion.

#### Informations sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë par voie orale** DL50 (femelle Rat) 5,000 mg/kg

**Toxicité aiguë par inhalation** CL50 (mâle/femelle combinés Rat) > 5.22 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h

**Toxicité cutanée aiguë** DL50 (mâle/femelle combinés Rat) > 5,000 mg/kg

**Irritation de la peau** Pas d'irritation de la peau (Lapin)

**Irritation des yeux** Irritation modérée des yeux. (Lapin)

**Sensibilisation** Non sensibilisant. (Cochon d'Inde)

#### Evaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Fosétyl Aluminium : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique lors des expérimentations animales.

#### Evaluation de la mutagénèse

Fosétyl Aluminium : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique sur la base de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagénèse.

#### Evaluation de la cancérogénicité



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## SIGNATURE™ XTRA STRESSGARD®

Version 1.0 / CDN  
102000029598

9/12

Date de révision: 09/29/2017  
Date d'impression: 10/02/2017

Fosétyl Aluminium : Cette substance n'a pas été reconnue comme cancérigène lors des études chroniques par voie orale chez le rat et la souris.

### ACGIH

Fosétyl Aluminium	39148-24-8	Group A4
Silices cristallines, fraction alvéolaire	14808-60-7	Group A2

### NTP

Silices cristallines, fraction alvéolaire	14808-60-7
---	------------

### IARC

Silices cristallines, fraction alvéolaire	14808-60-7	Evaluation globale : 1
---	------------	------------------------

### OSHA

Aucun(e).

### Evaluation de la toxicité pour la reproduction

Fosétyl Aluminium : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat.

### Evaluation de la toxicité pour le développement

Fosétyl Aluminium : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité développementale chez le rat et le lapin.

### Information supplémentaire

C'étaient uniquement des études de toxicité aiguë qui ont été effectuées sur le produit formulé. Les informations sur la toxicité non-aiguë concernent la(les) matière(s) active(s).

---

## RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

**Toxicité pour les poissons** CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) > 500 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
La valeur fournie concerne la matière active technique fosétyl aluminium.

**Toxicité pour les invertébrés aquatiques** CE50 (Daphnia magna (Puce aquatique)) > 1,000 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
La valeur fournie concerne la matière active technique fosétyl aluminium.

**Toxicité des plantes aquatiques** CE50r (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)) 43.5 mg/l  
Taux de croissance; Durée d'exposition: 72 h  
La valeur fournie concerne la matière active technique fosétyl aluminium.

**Biodégradabilité** Fosétyl Aluminium:  
rapidement biodégradable

**Koc** Fosétyl Aluminium: Koc: 0.1

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## SIGNATURE™ XTRA STRESSGARD®

Version 1.0 / CDN  
102000029598

10/12

Date de révision: 09/29/2017  
Date d'impression: 10/02/2017

---

<b>Bioaccumulation</b>	Fosétyl Aluminium: Ne montre pas de bioaccumulation.
<b>Mobilité dans le sol</b>	Fosétyl Aluminium: Extrêmement mobile dans le sol
<b>Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Ne pas appliquer directement dans l'eau, dans des zones où des eaux de surface sont présentes ou dans des zones intertidales qui sont plus basses que la moyenne de la marque des hautes eaux. Ne pas contaminer les eaux de surface ou les eaux souterraines par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets, incluant les eaux de lavage de l'équipement. La propagation par le vent ou dans l'eau des zones traitées à des régions adjacentes peut être dangereuse pour les organismes aquatiques. Appliquer ce produit comme spécifié sur l'étiquette.

---

### RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### Méthodes de traitement des déchets

<b>Produit</b>	Éliminer en se conformant à tous les règlements locaux, nationaux/provinciaux et fédéraux.
<b>Emballages contaminés</b>	Ne pas réutiliser des récipients vides. Consulter les règlements nationales et locales concernant l'élimination correcte de containers. Suivre les recommandations sur l'étiquette et/ou la fiche de données.

---

### RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Cet article n'est pas classé comme matière dangereuse au sens des réglementations pour le transport national et international.

---

### RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

**No. d'Enregistrement PCP** 32800  
**Réglementations Fédérales Américaines**  
**Liste TSCA**  
Aucun(e).  
**US. Programme National de Toxicologie (NTP) Rapport sur les Substances Cancérigènes**  
Aucun(e).  
**SARA Titre III - Section 302 - Notification et Information**  
Aucun(e).  
**SARA Titre III - Section 313 - Rapport de la Libération Toxique Chimique**  
Acide formique 64-18-6 10,000lbs  
**Rapports réglementaires des États-Unis**  
**CA Prop65**  
Selon l'Etat de Californie ce produit contient une substance chimique qui provoque du cancer.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## SIGNATURE™ XTRA STRESSGARD®

Version 1.0 / CDN  
102000029598

11/12

Date de révision: 09/29/2017  
Date d'impression: 10/02/2017

Silices cristallines, fraction alvéolaire 14808-60-7  
Selon l'Etat de Californie ce produit ne contient pas de substances chimiques qui provoquent du cancer.

Ce produit ne contient aucune substance connue par l'Etat de la Californie pouvant causer des effets nuisibles sur la reproduction.

### Des composants soumis à déclaration dans les États-Unis

Acide formique	64-18-6	CA, CT, IL, MN, NJ, RI
Silices cristallines, fraction alvéolaire	14808-60-7	MN, RI

### Réglementations Canadiennes

#### Liste canadienne LIS (Liste intérieure des substances)

Diisopropylnaphtalène sulfonate de sodium	1322-93-6
Acide formique	64-18-6
Silices cristallines, fraction alvéolaire	14808-60-7

### Environnement

#### CERCLA

Acide formique 64-18-6

#### Eau Pure Section 307 Priorité Polluants

Aucun(e).

#### Loi sur l'Eau Potable Sûre Limites de Contamination

Aucun(e).

## RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

### Abréviations et acronymes

49CFR	Code de la Réglementation Fédérale, Titre 49
ACGIH	US. ACGIH Valeurs limites d'exposition
ETA	Estimation de la Toxicité Aiguë
No.-CAS	Numéro d'enregistrement des Chemical Abstracts Services (CAS)
CERCLA	Loi générale des États-Unis sur l'intervention, l'indemnisation et la responsabilité en matière d'environnement (Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act)
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS	Inventaire européen des substances chimiques notifiées
IARC	Centre internationale de Recherche sur le Cancer
IATA	International Air Transport Association : Réglementation IATA (Association Internationale du Transport Aérien) pour le transport aérien des marchandises dangereuses
IMDG	International Maritime Dangerous Goods : Code maritime international des marchandises dangereuses
N.O.S./N.S.A	Not otherwise specified / Non Spécifié par Ailleurs
NTP	US. Programme National de Toxicologie (NTP) Rapport sur les Substances Cancérigènes
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
TDG	Transport des Marchandises Dangereuses

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## SIGNATURE™ XTRA STRESSGARD®

Version 1.0 / CDN  
102000029598

12/12

Date de révision: 09/29/2017  
Date d'impression: 10/02/2017

TWA Valeur limite de moyenne d'exposition  
UN Nations Unies  
OMS Organisation mondiale de la Santé

### NFPA 704 (National Fire Protection Association) :

Santé - 1      Inflammabilité - 1      Instabilité - 0      Autre - aucun(e)

### HMIS (Hazardous Materials Identification System, based on the Third Edition Ratings Guide)

Santé - 1      Inflammabilité - 1      Danger Physique - 0      PPE -

0 = danger minimal, 1 = danger faible, 2 = danger modéré, 3 = danger sévère, 4 = danger extrême

**Objet de la révision:** Nouvelle Fiche de Données de Sécurité.

Préparé par le Departement ESS de Bayer CropScience Inc. (306)-721-0310.

**Date de révision:** 09/29/2017

Les informations sont données de bonne foi, et n'exonèrent pas les obligations qui incombent à l'utilisateur. Le destinataire assume toute la responsabilité en matière de sécurité en cas d'usage non conforme aux instructions de l'étiquette. Les noms des produits sont des marques déposées par Bayer.